Bilan des épandages

Le bilan du recyclage agricole des boues urbaines et des sous-produits industriels ou ménagers, épandus dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime dans le cadre de plans d'épandage sous le régime « déchets » est établi sur la base des documents de suivi des opérations d'épandage de l'année 2019 :

- 72 stations d'épuration urbaines de l'Eure (dont 1 station de type filtres plantés de roseaux) ont recours à la filière épandage pour le recyclage de près de 6 200 tonnes de matière sèche de boues (tonnage avec chaux) ;
- 111 stations d'épuration urbaines de Seine-Maritime (dont 4 lagunages, 2 stations de type filtres plantés de roseaux et 4 stations de type boues activées et lits de séchage plantés de roseaux) ont recours à la filière épandage pour le recyclage de près de 7 600 tonnes de matière sèche de boues (tonnage avec chaux) ;
- 29 industriels épandent 36 boues ou sous-produits différents représentant 42 000 tonnes de matière sèche et 3 types d'effluents représentant 824 600 m^3 ;
- 10 opérations d'épandage de boues urbaines extérieures à la Haute-Normandie (dont les boues d'Achères), de boues haut-normandes assimilées urbaines, d'effluents de traitement de graisses alimentaires et de cendres de chaufferies bois représentent 4 300 tonnes de matière sèche.

Flux d'épandage 2019 en Haute-Normandie

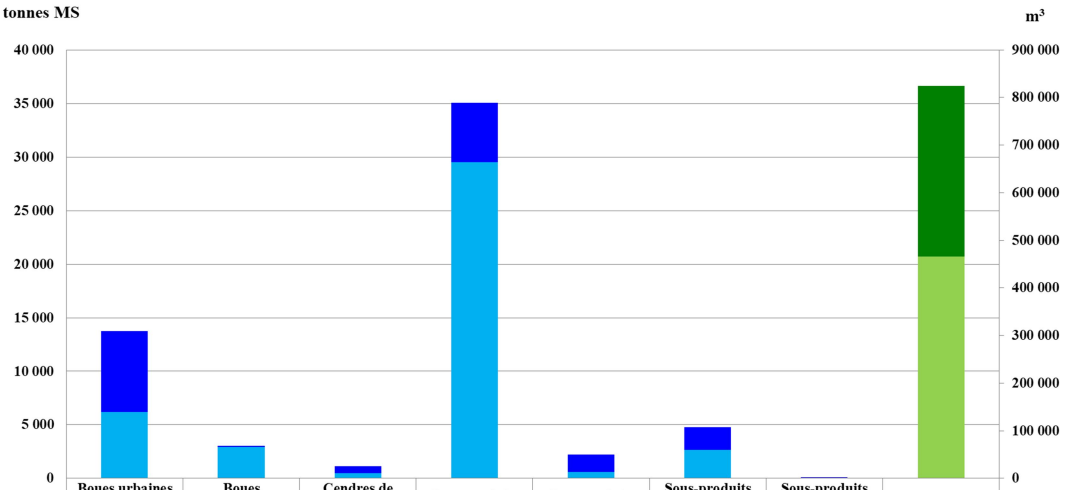

	Boues urbaines de Haute-Normandie	Boues extérieures et assimilées	Cendres de chaufferie biomasse	Sous-produits de papeteries	Sous-produits IAA	Sous-produits autres industries	Sous-produits ménagers assimilés	Effluents IAA
Seine-Maritime (tMS)	7 590	110	660	5 550	1 660	2 080	110	
Eure (tMS)	6 180	2 950	500	29 500	570	2 680		
Seine-Maritime (m3)								358 970
Eure (m3)								465 670